



Municipalité de Crabtree

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le règlement 2013-228 est entré en vigueur suite à l'émission du certificat de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette.

Ce règlement 2013-228 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 99-044 entre en vigueur le 24 avril 2013.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 24 avril 2013

**Pierre Rondeau**

.....  
Secrétaire-trésorier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **24 avril 2013** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **24 avril 2013**

.....  
*Pierre Rondeau*